

PROJET PÉDAGOGIQUE

« A LA DÉCOUVERTE DES PEUPLES FANTASTIQUES »

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A EZE

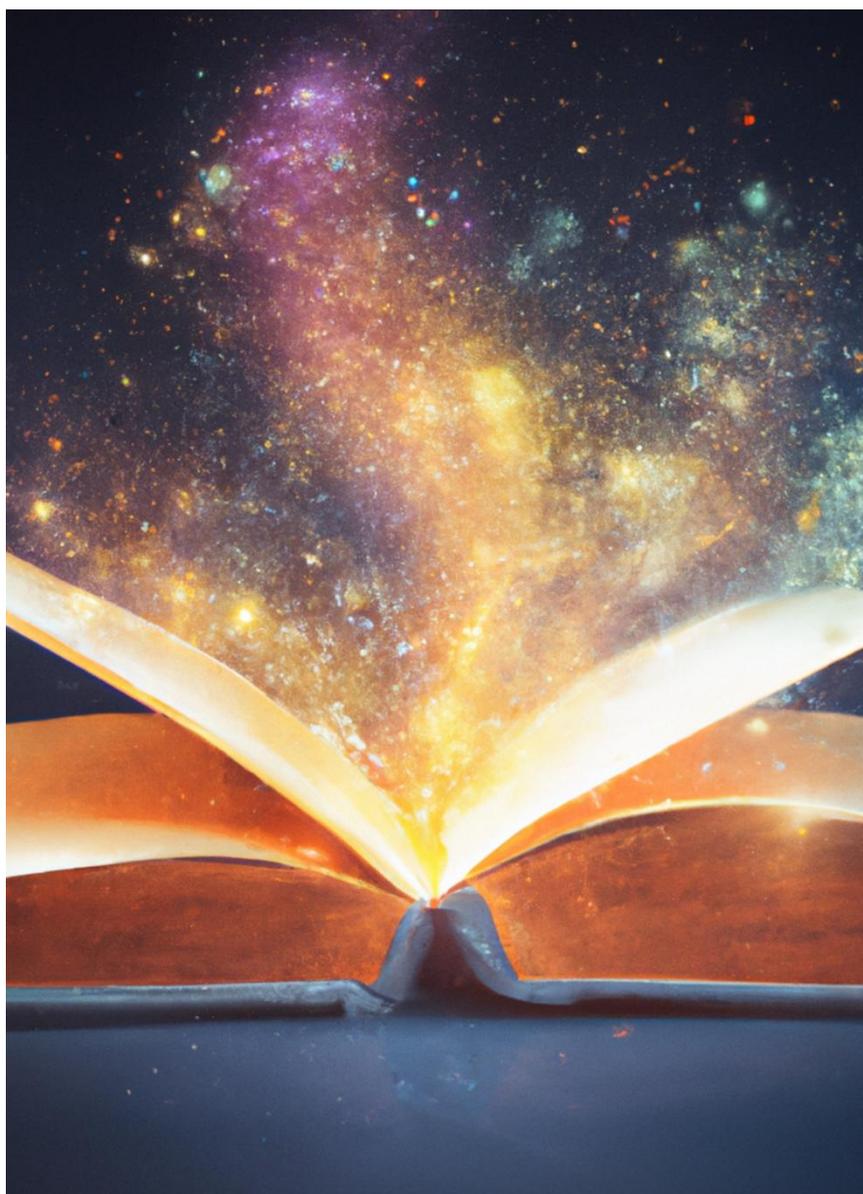
DU 7 JUILLET 2025 AU 14 AOUT 2025



Table des matières

I-Introduction.....	3
II-Présentation.....	4
1-Sivom.....	4
2-L'ALSH.....	5
3-L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	5
4-LES LOCAUX.....	5
5-LE PUBLIC.....	6
III-Les objectifs.....	8
IV-Fonctionnement.....	10
1- Déroulement de la journée	10
2- Le rôle de l'équipe d'animation	12
3. Organisation et vie quotidienne	13
La sieste	14
Les trousse de secours	14
Le transport.....	14
Les trajets en bus.....	14
Le téléphone	15
La restauration	15
Les pauses et La cigarette	15
4. La formation	16
V- ENFANT PORTEUR DE HANDICAP.....	17
VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES autour du handicap.....	17
LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION	18
1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant	19
2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.....	19
VI-L 'évaluation de l'équipe	20
VII-ANNEXE	21

I-Introduction



Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs intercommunal à Eze a pour objectif de présenter les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation et de donner du sens aux actions mises en place sur la structure.

Il sera le contrat de confiance entre les animateurs, les intervenants, les parents, et les enfants.

II-Présentation

1-Sivom

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est un Syndicat intercommunal à vocation Multiple qui regroupe les six communes du territoire : Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.

Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est géré par un Comité syndical composé de treize membres élus qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-sur-Mer. Le Président est M. Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Conseiller régional délégué aux ports de plaisance, Conseiller Métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur, Vice-Président de la commission Transports et Ports.

Créé en 1964 pour gérer en priorité le réseau d'assainissement intercommunal, le SIVOM est aujourd'hui compétent dans les domaines suivants :

Les attributions du SIVOM



Environnement

Nettoisement des plans d'eau, confortement et entretien des falaises.



Petite enfance

Gestion du multi-accueil intercommunal d'Eze-La Turbie.



Jeunesse

Centres de vacances, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-17 ans, points jeunes pour les adolescents, accueil périscolaire.



Culture

Conservatoire intercommunal de musique et des arts de Beaulieu-sur-Mer.
Médiathèques intercommunales de Cap d'Ail, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer.



Sécurité

Gestion de la vidéo protection à la carte, centre de la supervision urbaine intercommunale.



Voirie

Programme de la voirie de la commune de la Turbie.



Brigade verte

Entretien des sentiers communaux.



Fourrière

Enlèvement et mise en fourrière des véhicules.

2-L'ALSH

L'ALSH est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans sur la période des mercredis et des vacances scolaires. L'équipe est constituée d'animateurs permanents titulaires du BAFA et de d'intervenant qualifiés.

L'accueil se fait à Eze à l'école André Gianton pour les enfants de 3 à 10 ans. L'environnement privilégié permet de proposer aux enfants des activités mettant à profit le contact avec leur environnement et de garder le caractère de vacances et de détente nécessaire à l'épanouissement des enfants. La forme ludique des différents ateliers encourage l'initiation au respect des règles de sécurité, le développement et l'autonomie de la vie en collectivité

L'alsh accueille 40 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 10 ans en respectant le taux d'encadrement de 1 animateur pour 8 pour les 3-5 et un animateur pour 12 pour les 6-10.

3-L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'une adjointe, de 8 animateurs et d'un animateur supplémentaire lors des jours d'accueil d'un enfant porteur de handicap.

4-LES LOCAUX

Nos locaux sont situés à Eze au sein de l'école André Gianton

- Deux grandes cours
- Une salle de bibliothèque
- Deux salles d'activités une pour les 3- 5 ans et une pour les 6 -11 ans
- Une salle informatique
- Une salle de classe
- Une salle de motricité
- Un réfectoire
- Une piscine hors sol
- Un dortoir
- Un gymnase (partagé avec les associations sportives de la commune)

Nous disposons d'un coin potager, d'un compost ainsi que des bacs à fleurs pour réaliser diverses activités.

5-LE PUBLIC

Nous accueillerons au maximum 76 enfants ; 40 enfants - de 6 ans et 36 enfants de + de 6 ans. Les enfants résidant sur l'une des six communes du territoire ; ou l'un des parents y travaille.

Les enfants seront répartis en d'âge afin de prendre en compte les spécificités et besoins de chacun.

Une bonne majorité des enfants fréquentent à l'année les structures d'accueil (points jeunes, centre de loisirs). Ce qui permet aux acteurs permanents du service jeunesse d'avoir instauré un climat de confiance et d'avoir une bonne connaissance des enfants.

Caractéristiques du public maternel :

Besoin de l'enfants	Besoin Physique	Besoin Affectif	Besoin Sociaux	Besoin Intellectuel
3-5 ans	<ul style="list-style-type: none">-Aucun repère spatio-temporel-Repos-Découverte du corps-Condition physique variable	<ul style="list-style-type: none">-Réconfort-Grande sensibilité-Importance des rituels-Sécurité	<ul style="list-style-type: none">-Découverte de la vie en collectivité-Apprentissage de l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">-Curieux-Mémoire courte-Communiquer et comprendre

Caractéristiques d'un public primaire :

Besoin de l'enfants	Besoin Physique	Besoin Affectif	Besoin sociaux	Besoin Intellectuel
6-8	<ul style="list-style-type: none"> -Prise en conscience de son corps -Exploration de son milieu -Attention et intérêt à l'action sur une durée limitée -Respect de la pudeur -Besoin de se dépenser -Besoin de se confronter aux autres 	<ul style="list-style-type: none"> -Les parents ne sont plus la seule référence -L'enfant appartient à un groupe de copain/copine -Besoin de sécurité -N'exprime plus ces besoins de façon spontanée 	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin de responsabilité à hauteur de ces capacités -Séparation des filles et des garçons -Besoin de partage, d'échange et de collaboration -Importance de la vie en groupe 	<ul style="list-style-type: none"> -Curieux a besoin d'explication et de découverte -Début de l'esprit critique, l'enfant est capable de faire des choix -Apprentissage de la lecture et de l'écriture -Imaginaire présent, intérêt pour la fabulation -Apparition de la notion de justice
9-10	<ul style="list-style-type: none"> -Début de la puberté -Désir de se dépasser -Changement physique en fonction des jeunes -Respect de la pudeur 	<ul style="list-style-type: none"> -Affirmation de la personnalité -Détachement du milieu familial -Besoin d'autonomie et de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> -S'intégrer dans un groupe -Appartenance à un groupe tout en gardant sa personnalité -Esprit de compétition -Souhaite être valorisé 	<ul style="list-style-type: none"> -Conquête et maîtrise des techniques -Intérêt pour la création élaborée -Réflexion et raisonnement critique

III-Les objectifs

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

Un fils rouge autour de l'univers des peuples fantastiques est mis en place sur la structure pour répondre aux objectifs pédagogiques, aux besoins des enfants et à la charte intercommunale du SIVOM de Villefranche-sur-Mer.

Cet univers plongera les enfants dans un univers féérique et ils y vivent des aventures tout au long des vacances avec un compte lu chaque lundi matin pour les plonger dans un nouvel univers et un grand jeu chaque semaine pour avancer dans l'histoire écrite par l'équipe pédagogique.



***Stimuler l'imaginaire et la créativité à travers des univers féeriques et inventés** **Par le biais du fils rouge*

- S'approprier la salle
- Participer au grand jeu de la semaine

***Encourager l'expression personnelle à travers le conte, le jeu et l'art.**
**Par le biais des activités*

- Raconter l'histoire qu'il vivra chaque semaine
- Incarner un personnage dans un monde imaginaire

***Sensibiliser à l'environnement en mettant en lien les peuples fantastiques et les éléments naturels.** **Par le biais des activités*

- Créer un moulin
- Utiliser du matériel de récupération

FIL ROUGE



À la rencontre des peuples fantastiques !

Cet été, les enfants plongeront dans un univers féerique et peuplé de créatures extraordinaires ! Lutins malicieux, fées scintillantes, dragons majestueux, trolls rigolos, elfes de la forêt, sirènes des mers ou encore sorciers mystérieux...
Chaque semaine sera une nouvelle aventure à la découverte de peuples fantastiques.

Au programme

Créations féeriques, contes et histoires fantastiques, spectacles magiques et défilés costumés, activités en lien avec la nature et les éléments, grand jeu festifs.

Objectifs pédagogiques

Stimuler l'imaginaire et la créativité à travers des univers féeriques et inventés.
Encourager l'expression personnelle à travers le conte, le jeu et l'art.
Sensibiliser à l'environnement en mettant en lien les peuples fantastiques et les éléments naturels.

IV-Fonctionnement

1- Déroulement de la journée

L'accueil :

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation entre 7H30 et 10H pour le matin et de 16H à 18H30 pour le soir.

Les jours de sortie l'accueil se fera de 7h30 à 9h et 17h et 18h30

Le directeur ou la directrice adjointe seront présents à l'entrée le matin afin d'accueillir les enfants accompagnés de leurs parents pour leur expliquer la journée qui les attend et le soir pour raccompagner les enfants à leurs parents en leur faisant un retour sur la journée de leurs enfants. Sur ces temps d'accueil, des activités calmes, petits jeux, construction, sont mis en place par l'équipe d'animation dans les salles d'activités ou dans la cour.

Temps d'activité :

De 10H à 12H plusieurs activités sont proposées aux enfants, les activités sont variées pour correspondre aux besoins du public.

De 14h à 16h Baignade, pataugeoire et jeux d'eau : une piscine est installée dans la cour pour permettre aux enfants de se baigner sous la surveillance de l'équipe d'animation et d'un animateur titulaire du brevet de surveillant de baignade (SB)

Selon le planning et les projets mis en place par les animateurs, des activités pourront se dérouler sur une journée (exemples : journée à thème, grand jeux, sorties)

Tout au long de ses temps, l'animateur veillera à respecter les rythmes de l'enfant.

Temps libre :

Avant et après les activités, les enfants sont en temps libre. Ils pourront utiliser la cour ou la salle de vie avec le matériel mis à leur disposition (jeux de société, dessin ...) Ils veilleront à respecter le matériel qu'ils empruntent.

Temps calme / sieste :

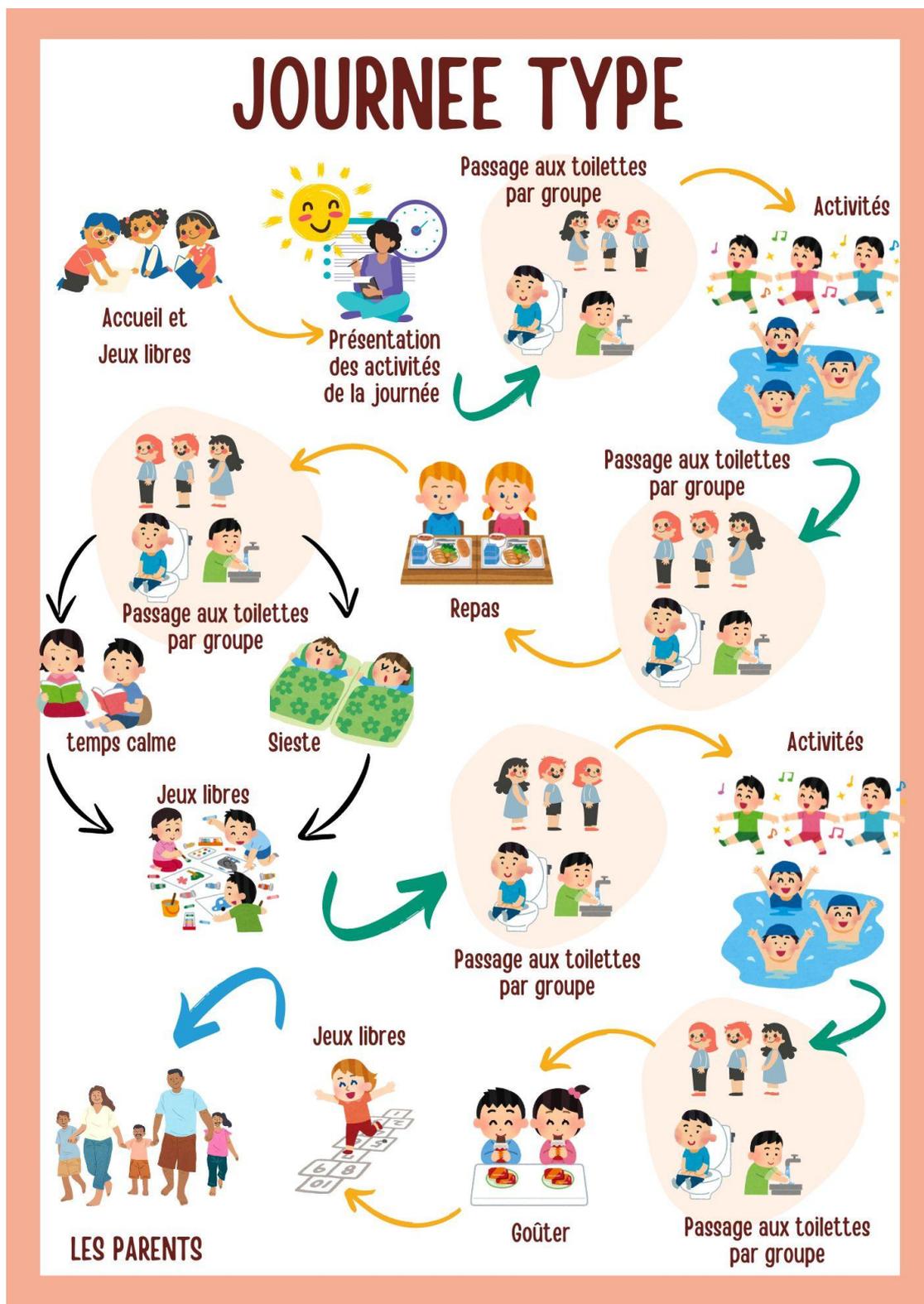
Après le repas, les animateurs mettront en place un temps de détente dit « Temps Calme », moment propice à la digestion, au repos et à la récupération : coin lecture, dessin, jeux de société... Les animateurs seront vigilants concernant l'état de fatigue des enfants.

Sieste pour les 3-4 ans et les volontaires : lors de ce temps deux animateurs sont présents pour répondre aux besoins des enfants si nécessaire et encadrer ce temps. Une attention particulière est portée aux enfants qui montrent des signes de fatigue, la sieste est proposée aux enfants qui en ont envie/besoin.

Temps repas et goûter :

Le temps du repas commence à 11h30 pour les maternelles puis 12h pour les primaires

Le temps des goûters est à 16H après les activités de l'après-midi. Les goûters sont fournis par le centre de loisirs. Tous les animateurs sont informés des PAI des enfants et veilleront à ce que les enfants aient une bonne nutrition.



2- Le rôle de l'équipe d'animation

❖ L'ANIMATEUR

Après des enfants :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- Permettre la construction de l'enfant
- Rendre l'enfant responsable et l'aider à devenir autonome
- Prendre en compte et respecter le rythme de vie de l'enfant

Au sein de l'équipe :

- Participer à la vie de l'équipe de manière active
- Se répartir les tâches
- S'investir régulièrement
- Respecter son équipe, sa hiérarchie, et les obligations liées à ses fonctions

Avec les partenaires, les familles, et le personnel extérieur :

- Être à l'écoute des familles et les impliquer au maximum dans les loisirs de leur enfant
- Respecter les partenaires ainsi que toutes les personnes avec qui les animateurs sont amenés à travailler : élus, prestataire, personnel de cantine, service technique, etc....

❖ LA DIRECTION

- Responsable de la structure, de son fonctionnement et de l'équipe d'animation.
- Elle est le garant de la sécurité : des enfants, de l'équipe, de l'équipement ...
- Elle est le garant de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique.
- Elle assure le suivi administratif et à le pouvoir de décisions
- Elle évalue et forme les animateurs à court, moyens et long terme.
- Elle fait respecter et met en œuvre la législation en vigueur
- Elle conseil, critique et motive sur le terrain.

3. Organisation et vie quotidienne

La vie quotidienne, c'est l'ensemble des temps que passe l'enfant sur un séjour ou un accueil, et qui sont « hors activité ». Ce sont ces moments qui reviennent tous les jours : répétitifs, prévisibles (le lever, la toilette, le goûter) et dont le bon fonctionnement est indispensable à la qualité de vie. Si nous les dissociions de l'activité, c'est pour mieux les appréhender, mais ils sont aussi animés (en chanson, en histoire, en jeux...). Plus ils sont animés - notamment avec les plus jeunes - moins ils sont vécus comme une contrainte.

Modes d'organisation et modes d'intervention

N'oublions pas que - même si l'enfant le verbalise moins - la qualité du quotidien, comme celle de ses relations avec les copains et avec l'équipe encadrante, priment sur l'activité. Un enfant qui mange bien, dort bien et se sent en sécurité dans la structure et avec le groupe, passe toujours de bonnes vacances ! En revanche, un enfant qui se réveille fatigué, ne mange pas à sa faim, ne dispose pas d'un animateur vigilant pour lui rappeler qu'il faut une casquette et de la crème solaire quand y a du soleil, ne pourra pas profiter pleinement du grand jeu proposé ce jour-là par l'équipe - et ce, même si le jeu est très réussi ! S'il faut de l'imaginaire, des projets, de la fantaisie en accueil et en séjour, il faut aussi de la rigueur dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien, d'autant plus quand l'enfant est petit.

Enfin, la vie quotidienne est l'expression de nos rythmes personnels. Chaque personne est différente : les accueils et séjours sont des lieux de vie en collectivité, où les situations particulières de chacun ont parfois du mal à être prises en compte. C'est tout le savoir-faire de l'équipe d'animation que de porter un regard attentif aux rythmes et aux capacités individuelles, que d'accepter les différences et d'en faire un temps d'apprentissage. Les notions de temps libres et même si les contraintes du collectif sont bien réelles. Nous avons tous besoin de temps pour nous, à notre rythme, dans un lieu qui nous rassure.

Il s'agit d'une priorité quant à sa mise en place !

Une vie quotidienne qui respecte le rythme des enfants, est une des garanties de la sécurité physique, morale et affective.

Au début de la semaine, les règles de vie quotidienne devront être définies avec précision, discutées ensemble et expliquées aux enfants. Il est important pour l'animateur, de pouvoir définir le « pourquoi » de la consigne afin de permettre une assimilation plus rapide et plus efficace chez l'enfant.

Elle doit être un moment propice à l'éducation des enfants pour une vie sociale harmonieuse.

A ce niveau, le rôle d'animateur est primordial. Il devra veiller entre autres :

- Au respect mutuel (envers les autres enfants, les encadrants, le service technique, etc....)
- A l'hygiène de vie (toilettes, alimentation, etc....)
- A la responsabilisation (rangement de ce que j'utilise...)
- A l'autonomie de l'enfant
- Au partage (entre enfants et encadrants).

Les animateurs doivent faciliter le travail du personnel technique :

- Respect des horaires : pour les activités, les sorties, les repas. Tout retard se répercute sur les autres
- Respect de la propreté (rangement et nettoyage) : tout lieu non nettoyé et / ou rangé empêche le personnel technique de faire correctement son travail (toilettes, salles d'activités, tables à manger, etc....)

Les animateurs sont également attentifs à ce que les règles d'hygiène soient respectées :

- Lavage de main, après être passé aux toilettes, avant et après mangé, après les activités...
- Passage aux toilettes, notamment pour les plus PETIT
- Attention portée au « accident » pour les maternelles, des vêtements de rechange sont prévu à cet effet.

La sieste

Elle est organisée et surveillée par 2 animateurs pour les jeunes enfants et ceux étant fatigués. Ce moment est primordial pour le bien être des plus petits et respecter leurs temps besoin de repos quotidien (environ 12h).

Les trousse de secours

Un cahier d'infirmerie est tenu à jour durant la période par chaque animateur prodiguant un « soin ». En donnant des détails sur l'heure, la nature du soin et en notifiant la personne concernée.

Des trousse de secours sont prévues pour le centre et les sorties afin d'appliquer les premiers soins ou « bobologie ». Les animateurs en sont responsables et signalent si la trousse doit être réalimenter.

Les trousse de secours sont OBLIGATOIRE EN SORTIE.

En cas d'urgence, le directeur prévient les parents, son responsable et les secours si nécessaire.

Le transport

Le transport est assuré par la société Peirani.

Les trajets en bus

Les règles de sécurité sont les suivants :

- Les enfants doivent être attaché à leurs place dans le bus dès lors qu'il est en mouvement.
- Seuls les animateurs sont autorisés pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou communication à se mouvoir dans les allées du bus sans ceinture de sécurité.

Le téléphone

Pendant le temps d'animation, il doit être utilisé seulement à des fins de communication avec le directeur et/ou l'équipe d'animation.

Toute utilisation du téléphone à des fins personnels sera sanctionnée et un rapport sera fait à la coordinatrice.

Les animateurs de sortie doivent être joignables à tout moment, le directeur s'organise pour garder le contact avec son équipe.

La restauration

Les repas sont livrés par la société Régal et saveurs, les agents de restauration sur place confectionnent les pique-niques et s'occupent de réchauffer les plats.

Le directeur et/ou son adjoint doit vérifier la commande tous les jours dès réception et en cas de manque ou détérioration, en avisé le prestataire.

Les animateurs sont présents lors du repas, ils sont attentifs à ce que mange les enfants pour faire des retours si nécessaire aux parents le soir.

Les pauses et La cigarette

Conformément à la réglementation en vigueur dans les lieux publics, il sera interdit pour tous de fumer dans les locaux et durant les activités. Une zone fumeur sera prévue pour les adultes à l'extérieur de la structure **uniquement durant leur temps de pause de 30min par jour.**

Les substances illicites et les boissons alcoolisées sont interdites.

Tout usage est strictement interdit. Les transgressions seront sanctionnées, cela peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

4. La formation

Pendant les vacances le centre accueille des stagiaires de l'animation et la direction attache une attention particulière au suivi de leur formation.

De plus, des entretiens sont réalisés régulièrement ou l'échange et le partage d'expérience permettent d'enrichir les connaissances. Lors d'un entretien final, un point sera fait avec le stagiaire sur ses compétences acquises ou non.

Grille évaluation stage BAFA :

	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Observation
Sécurité				
Garantir la sécurité moral et affective des enfants				
Garantir la sécurité physique des enfants				
Au sein de l'équipe				
Être force de proposition au sein de l'équipe				
Gère son rythme de fatigue				
Communication au sein de l'équipe (temps de réunions ,préparation des jeu , temps de vie quotidienne)				
Mise en place d'activités				
Participé à la création d'un jeu				
Mise en place d'une activité				
Prendre en compte la notion de sécurité dans la création ou la mise en place d'une activité				

V- ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

L'accès aux accueils collectifs de mineurs (ACM), ouvert à tous, doit tenir compte à la fois des besoins du mineur porteur de handicap et de sa famille, des possibilités d'accueil de l'organisateur, de leurs équipes, et du déroulement de l'accueil dès lors les capacités d'aménagement sur l'activité seront prises en considération.

L'organisateur pourra le cas échéant renoncer ou bien mettre fin à l'accueil de l'enfant.

L'admission en ACM d'un mineur en situation de handicap est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement à l'organisateur lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique prennent en compte les spécificités de cet accueil.
- Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux du mineur.
- Mise en œuvre d'une rencontre avec le mineur, sa famille, l'établissement médico-social qui accueille l'enfant et l'équipe d'animation permettant la rédaction d'un projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur l'activité.
- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un animateur en plus du taux d'encadrement réglementaire.

VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs nécessite un projet d'intégration, favorisant la socialisation sans exclusion. Il se construit collectivement autour de l'enfant, impliquant la famille et l'équipe pédagogique.

L'objectif est de veiller à ce que chaque enfant porteur de handicap, accueilli sur nos structures de loisirs, conserve avant tout son statut d'enfant, où son handicap ne devient jamais sa seule définition.

LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION

- Première phase : Prise de contact avec la famille

Ce temps d'échange vise à clarifier les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant, à recueillir les informations sur le quotidien de l'enfant et permettre l'adaptation du projet d'accueil.

- Deuxième phase : Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant.

Quand cela est nécessaire, une rencontre peut être envisagée en accord avec la famille.

- Troisième phase : Elaboration du protocole d'accueil.

Élaboration du protocole d'accueil et adaptation du projet pédagogique tenant compte des spécificités de l'enfant, de l'équipe et des lieux.

- Quatrième phase : Accueil et intégration de l'enfant

L'équipe sera attentive aux comportements et questions posées par les enfants du groupe avec simplicité et empathie.

Un point d'équipe hebdomadaire sera effectué dans la perspective de réajustements éventuels.

ANNEXE : LES RESSOURCES

1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant

Orientation	• Repères temporels - Lieux espaces - Conscience du danger
Communication	• Relations entre enfants / Relations enfant-adultes
Déplacements	• Marche, court, nage
Centres d'intérêts	• Pratique-t-il des activités spécifiques ? Adaptation des jeux /
Adaptation des règles	

2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.

- Les personnes ressources
- Définir un animateur référent en concertation avec le directeur de la structure dans laquelle sera accueilli l'enfant. Une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant est à programmer.
- L'environnement
- L'aménagement de la structure permet-il d'accueillir l'enfant porteur de handicap ?
- Des aménagements sont-ils possibles pour accueillir cet enfant ?
- Les repas
- Les temps de repas peuvent-ils être envisagés sur site ?
- Les activités
- Les activités proposées sont-elles compatibles et/ou adaptables au handicap de l'enfant ?
L'accueil en ACM permettra-t-il la socialisation de l'enfant ?
- La circulation de l'information
- Avez-vous réfléchi au recueil des informations et à la transmission de celles-ci au sein de l'équipe, vers la famille ? (Feuille de transmission)
- La vie quotidienne
- Comment est organisée la sécurité de l'enfant dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilettes – sieste – repas, etc).
- L'organisation en cas d'évacuation des locaux
- L'évacuation des locaux prend-elle en considération l'accueil d'enfants porteurs de handicap ?

VI-L 'évaluation de l'équipe

Objectif General	Objectif opérationnel	Critère/Indicateur	Observation	Outils
Stimuler l'imaginaire et la créativité à travers des univers féeriques et inventés	<p>→S'approprier la salle</p> <p>→Participer au grand jeu de la semaine</p>	<p>Les groupes ont décoré leur salle</p> <p>Tous les enfants participer activement au grand jeu</p>		
Encourager l'expression personnelle à travers le conte, le jeu et l'art.	<p>→Raconter l'histoire qu'il vivra chaque semaine</p> <p>→Incarné un personnage dans un monde imaginaire</p>	<p>La moitié des enfants seront le noms des personnage</p> <p>Tous les enfants incarnent un personnage durant les 6 semaine de centre</p>		
Sensibiliser à l'environnement en mettant en lien les peuples fantastiques et les éléments naturels.	<p>→Créer un moulin</p> <p>→Utiliser du matériel de récupération</p>	<p>La moitié des enfants auront construit un moulin fonctionnelle</p> <p>Les animateur utilisent majoritairement du matérielle de récupération</p>		

VII-ANNEXE

Numéro d'urgence

 119 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...	 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	 15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins	 17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police
 3919 VIOLENCES FEMMES INFO pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...	 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS	 18 SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide	 03 44 63 81 81 POLICE MUNICIPALE DE SENLIS 2 rue Léon Fautrat (proche mairie) Lundi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Mardi à vendredi : de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 En dehors des heures d'ouverture : Accueil téléphonique de 8h à 3h, uniquement pour les appels d'urgence

Programme



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

SIVOM de Villefranche-sur-Mer
Tel 04.93.01.86.60
Site: www.sivom-villefranche.org
jeunesse@sivom-villefranche.org

Horaires d'accueil sur le centre
07h30 - 10h00 / 16h00 - 18h30
Horaires d'accueil les jours de sorties
07h30 - 09h00 / 17h00 - 18h30

INFORMATIONS

En cas de mauvais temps, ou de problème de logistique, le programme peut être modifié, les sorties seront annulées et remplacées par des activités d'intérieur.

Activités réservées aux enfants dont l'un des deux parents habite ou travaille sur l'une des six communes membres du SIVOM*

*Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer.

TARIF

Selon l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2
+ les prestations familiales de l'organisme allocataire.
Caf: de 7.08€ à 26.61 € la journée
Autres caisses (CCSS, MSA, SPME...)
de 9.20€ à 34.60€ la journée



Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer propose le programme de l'accueil de loisirs intercommunal

Ecole "André Gianton" à Eze
pour les 3-10 ans
DU 07 JUILLET AU 14 AOÛT 2025
"A la découverte des peuples fantastiques"

PASS NAUTIQUE OBLIGATOIRE

POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES A PARTIR DE 7 ANS *



Prévoir dans un petit sac à dos pour la journée:

Maillot de bain, brassard, serviette de plage
casquette ou chapeau
Crème solaire et lunettes de soleil
- une gourde d'eau et des mouchoirs -
Un change complet pour les plus petits

Directeur : Romain Dubois
Adjoint Juillet : Ornella Duprez
Adjoint Août : Valentine Saplana
Accueil de Loisirs : 07 81 45 00 50



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL À EZE

LES EXPLORATIONS FANTASTIQUES



LUNDI 7 JUILLET

Petit déjeuner de bienvenue avec les parents

"A LA DÉCOUVERTE DES PEUPLES FANTASTIQUES"

Tous les jours sur le centre, des activités manuelles, sportives, créatives et artistiques

BAIGNADE & JEUX D'EAU

Tous les jours dans la piscine du centre

LES JEUDIS

Grands jeux – défis sportifs & pique-niques au point jeunes d'Eze



ATELIER YOGA

avec Lorène

Mercredi 9 juillet et Mercredi 6 août

Mardi 08 juillet
Structure gonflable aquatique sur le centre

Mercredi 16 juillet
Piscine à Roquebrune-Cap-Martin

Jeudi 24 juillet
Chèvrerie du bois d'Amon à Saint Cézaire

Mardi 29 juillet
Spectacle de magie

Mardi 05 août
Atelier culinaire "Energy Balls" avec l'association Namasté solidarité

Mardi 12 août
Atelier poterie sur tour

6-10 ANS



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL À EZE

LES EXPLORATIONS FANTASTIQUES



LUNDI 7 JUILLET

Petit déjeuner de bienvenue avec les parents

"A LA DÉCOUVERTE DES PEUPLES FANTASTIQUES"

Tous les jours sur le centre, des activités manuelles, sportives, créatives et artistiques

BAIGNADE & JEUX D'EAU

Tous les jours dans la piscine du centre

LES VENDREDIS

Grands jeux – défis sportifs & pique-niques au point jeunes d'Eze



ATELIER YOGA

avec Lorène

Mercredi 30 juillet et Mercredi 13 août

Mardi 08 juillet
Structure gonflable aquatique sur le centre

Mardi 15 juillet
Tir à l'arc à Eze

Mercredi 23 juillet
Activité Kayak à la base nautique de Cap d'Ail (*)

Mardi 29 juillet
Luge d'été à Valberg

Mardi 05 août
Atelier culinaire "Jus multivitaminé" avec Namasté solidarité

Mardi 12 août
Atelier poterie sur tour